

POMPES FUNEBRES DES COMMUNES OCCITANES

Société d'Economie Mixte
Au capital de 800 000 euros
Siège social : "Le Pech Bleu" Route de Corneilhan - 34500 BEZIERS
442 718 607 RCS BEZIERS

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION **PROJET DE STATUTS MODIFIES**

Le Conseil d'Administration, décide d'étendre l'objet social de la SEM PFO et de modifier l'article 2 des statuts de la manière suivante :

ARTICLE 2 - OBJET

La Société a pour objet :

- a) L'exploitation du service extérieur des pompes funèbres comportant notamment :
 - le transport des corps avant et après mise en bière,
 - l'organisation des obsèques,
 - les soins de conservation,
 - la fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires,
 - la fourniture des tentures extérieures des maisons mortuaires,
 - la gestion et l'utilisation des chambres funéraires,
 - la fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations.
- b) Toutes autres fournitures et prestations du domaine funéraire et notamment :
 - l'assistance et la prévoyance funéraires, les urnes, plaques, fleurs et articles funéraires, les travaux d'imprimerie et de marbrerie funéraire, etc...
 - et plus généralement tout ce qui concerne le domaine funéraire et/ou qui serait demandé par le public.
- c) La gestion des cimetières communaux et inter-communaux, des crématoriums et des chambres funéraires.
- d) La création et la gestion de tous équipements nécessaires pour exercer les activités précitées ou nécessités par les besoins du public.
- e) Toute prestation ou activité de conseil, d'assistance et de formation dans le domaine funéraire ou s'y rapportant, et de l'économie mixte.
- f) Activité d'apporteur d'affaires et activité d'intermédiation commerciale par la mise en relation des derniers vivants et des aidants avec des partenaires de services, locaux ou non, pour répondre à leurs besoins à la suite du décès d'un proche, par exemple, des sociétés de débarras, de livraison de repas, de nettoyage, des gestionnaires de patrimoine, des agents immobiliers, des entreprises de stockage de biens, des psychologues, ...
- g) Création et/ou gestion de crématoriums animaliers, accueil et accompagnement des propriétaires et de leurs proches, vente de tous articles et objets funéraires relatifs à la crémation des animaux, location d'emplacements pour les urnes funéraires ;
- h) Prise de participation directe et indirecte dans des sociétés créées ou à créer ayant pour activité principale le service extérieur de pompes funéraires, l'exploitation d'une chambre funéraire, la crémation y compris la crémation d'animaux, et de toute société ayant vocation à gérer le patrimoine immobilier professionnel lié à ces activités.

Envoyé en préfecture le 14/05/2024

Reçu en préfecture le 14/05/2024

Publié le **17 MAI 2024**

ID : 034-213401359-20240506-D_2024_05_06_07-DE